

# GUIDE DE RECRUTEMENT DE CANDIDATS INTERNATIONAUX FRANCOPHONES

OUTIL SIMPLIFIÉ À L'USAGE DES EMPLOYEURS



## LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA

Selon le recensement de 2011 de Statistique Canada, une personne sur trois parle le français au pays. Au total, près de dix millions de Canadiennes et de Canadiens parlent le français dans les dix provinces et les trois territoires, dont près de 2,6 millions, à l'extérieur du Québec.

## NOTE AU LECTEUR

Le présent document est à titre informatif et n'a aucune valeur officielle. Il présente des réponses aux principales questions des employeurs désireux de recruter des candidates et des candidats internationaux et de favoriser leur intégration au sein des communautés francophones et acadienne du Canada.

### RENSEIGNEMENTS SUR LES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

**Téléphone :** ..... 1 800 O-Canada (1 800 622-6232)

**ATS :** ..... 1 800 926-9105

### LIENS UTILES

- Citoyenneté et Immigration Canada : [www.cic.gc.ca/francais/index-can.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/index-can.asp)
- Service Canada : [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca)
- Agence des services frontaliers du Canada : [www.cbsa-asfc.gc.ca](http://www.cbsa-asfc.gc.ca)
- Réseau en immigration francophone : [www.immigrationfrancophone.ca](http://www.immigrationfrancophone.ca)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 : MIEUX COMPRENDRE LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT</b> .....	2
<b>ACCÈS RAPIDE À UNE EXPERTISE DIVERSIFIÉE ET QUALIFIÉE</b> .....	2
• Pénurie de main-d’œuvre qualifiée.....	2
• Avis relatif au marché du travail (AMT).....	2
• Avis sur un emploi réservé (AER).....	2
• Traitement facilité : recrutement de candidats internationaux francophones.....	3
• Misez sur le long terme.....	3
<b>LA FRANCOPHONIE INTERNATIONALE : UN MONDE DE COMPÉTENCES À VOTRE PORTÉE!</b> .....	3
<b>DES RESSOURCES POUR VOUS SOUTENIR AU CANADA ET À L’ÉTRANGER</b> .....	4
<b>PARTIE 2 : QUESTIONS ET RÉPONSES AUX PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS</b> .....	4
<b>SE PRÉPARER</b> .....	4
<b>Q1</b> Quelles sont les étapes à prévoir pour l’embauche de travailleurs internationaux?.....	4
<b>Q2</b> Quels sont les permis, les visas et les autres documents requis?.....	4
<b>Q3</b> Quels sont les délais de traitement de ma demande?.....	4
<b>Q4</b> Quelle sera la durée du permis de travail?.....	4
<b>RECRUTER – EMBAUCHER</b> .....	6
<b>Q5</b> Qui peut m’aider à recruter une travailleuse ou un travailleur ayant une expertise spécifique?.....	6
<b>Q6</b> Puis-je embaucher une travailleuse ou un travailleur de l’étranger que l’on m’a référé?.....	6
<b>Q7</b> Y a-t-il des outils qui facilitent le processus d’embauche?.....	6
<b>Q8</b> Quelles sont les normes du travail à respecter?.....	7
<b>Q9</b> Les membres de la famille de la travailleuse ou du travailleur que je souhaite embaucher ont-ils le droit de travailler au Canada?.....	7
<b>INTÉGRER</b> .....	8
<b>Q10</b> De quelle façon puis-je faciliter l’intégration professionnelle de la travailleuse ou du travailleur?.....	8
<b>Q11</b> Comment créer un climat de travail inclusif?.....	8
<b>À VOTRE SERVICE!</b> .....	8
• Vos alliés provinciaux et territoriaux.....	8

## PARTIE 1 : MIEUX COMPRENDRE LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT

### ACCÈS RAPIDE À UNE EXPERTISE DIVERSIFIÉE ET QUALIFIÉE

Embaucher une main-d'œuvre à la fois compétente et diversifiée est à votre portée! Le RDÉE Canada, avec ses douze membres provinciaux et territoriaux, constitue un lien privilégié entre les employeurs, les immigrantes et les immigrants et les communautés francophones et acadienne.

### PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

Vous êtes à la recherche d'un candidat qualifié? Dans un premier temps, nous vous invitons à :

- Bien définir l'emploi et les compétences essentielles recherchées
- Vous assurer que votre besoin en main-d'œuvre ne peut être comblé au Canada
- Contacter le membre provincial ou territorial du RDÉE Canada pour vous guider dans les étapes à franchir afin de bénéficier du processus de recrutement simplifié

### Avis relatif au marché du travail (AMT)

Un AMT est un avis formulé par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Service Canada pour déterminer si l'emploi d'un travailleur étranger est susceptible d'avoir un impact positif ou négatif sur le marché du travail au Canada.

Dans certains cas, les employeurs doivent obtenir un AMT qui appuie la demande de permis de travail.

### Avis sur un emploi réservé (AER)

Cette procédure permet au candidat concerné de bénéficier d'un traitement accéléré de la demande de résidence permanente en tant que travailleur qualifié, selon le *Programme des travailleurs*

*qualifiés* de Citoyenneté et Immigration Canada. Le requérant pourra demander un permis de travail temporaire en attendant l'**obtention du statut de résident permanent**.

Depuis mai 2013, pour appuyer une demande au titre de la catégorie des travailleurs qualifiés, il faut d'abord demander un AMT au lieu d'un AER pour la plupart des offres d'emploi réservé.

### TRAITEMENT FACILITÉ : RECRUTEMENT DE CANDIDATS INTERNATIONAUX FRANCOPHONES

Les nouvelles mesures mises en place par le gouvernement du Canada visent à simplifier et à accélérer le processus de recrutement de candidats internationaux francophones dont le lieu de travail sera dans une province ou un territoire autre que le Québec.

- Vous pouvez bénéficier d'une exemption de l'AMT pour le recrutement de candidates et de candidats qualifiés bilingues francophones à des postes temporaires de gestion ou pour des emplois professionnels, techniques ou spécialisés (type de compétences 0 ou niveau de compétences A ou B selon la Classification nationale des professions).
- Vous pouvez demander un AER pour le recrutement de travailleurs bilingues francophones qualifiés par le biais de Destination Canada à des postes permanents de gestion ou pour des emplois professionnels, techniques ou spécialisés. Les candidats concernés peuvent ainsi bénéficier d'un traitement prioritaire de la demande de résidence permanente en tant que travailleur qualifié. Le requérant pourra demander un permis de travail temporaire en attendant l'obtention de son statut de résident permanent.

### Misez sur le long terme

Profitez des programmes suivants pour faciliter l'embauche des travailleurs internationaux à titre de résidentes ou de résidents permanents :

- ✓ Programme des travailleurs qualifiés (24 professions prioritaires en 2013)
- ✓ Programme des métiers spécialisés (43 métiers spécialisés mis en priorité en 2013)
- ✓ Programme des candidates et des candidats des provinces
- ✓ Catégorie de l'expérience canadienne

### LA FRANCOPHONIE INTERNATIONALE : UN MONDE DE COMPÉTENCES À VOTRE PORTÉE!

S'ouvrir à la francophonie internationale vous permet d'attirer des talents du monde entier et de leur offrir un emploi permanent.

Si votre besoin en main-d'œuvre ne peut être comblé au Canada, le Programme des travailleurs qualifiés vous offre une occasion en or de recruter des candidats internationaux francophones qualifiés et bilingues, quel que soit leur pays d'origine.

### DES RESSOURCES POUR VOUS SOUTENIR AU CANADA ET À L'ÉTRANGER

Voici les ressources à votre portée pour accélérer le processus d'embauche de candidats internationaux francophones, qualifiés et bilingues.

#### Destination Canada – Forum Emploi

Chaque année, vous pouvez participer à **Destination Canada – Forum Emploi** qui vous donne accès à un important bassin de travailleurs compétents francophones dans des domaines variés en France, en Belgique,

en Suisse et en Tunisie. Jusqu'à 800 participants par jour y découvrent la diversité du Canada et s'informent des possibilités d'y vivre et d'y travailler.

En tant qu'**employeur canadien** :

- ✓ Vous pouvez être présent avec des offres d'emploi, entre autres dans les secteurs suivants : hôtellerie et restauration, traduction, informatique, multimédia, ingénierie, éducation, santé, agriculture et transport.
- ✓ Vous afficherez vos offres à l'avance sur le site de Destination Canada – Forum Emploi. Les conseillères et les conseillers, des organismes partenaires ainsi que des services publics de l'emploi et de la mobilité internationale en France et en Belgique, sélectionneront des candidates et des candidats en se basant sur plus de 14 000 curriculum vitae reçus en vue de la tenue de l'événement et d'autres candidatures enregistrées dans leurs bases de données. D'autres participantes et participants pourront vous rencontrer pendant l'événement dans les plages horaires libres.

En Tunisie, l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI) a aussi accès aux offres d'emploi affichées sur le site de Destination Canada – Forum Emploi et fera une présélection de candidates et de candidats pour les employeurs intéressés à recruter à Tunis.

« Les recherches de Statistique Canada indiquent que, d'ici le milieu de la prochaine décennie, la quasi-totalité de la croissance de la main-d'œuvre sera due à l'immigration. »

Gouvernement du Canada,  
Bureau relatif aux titres de compétences étrangers

### AGENCES INTERNATIONALES À L'ÉTRANGER

Vous souhaitez embaucher des francophones qualifiés et bilingues en provenance d'autres pays que ceux présents à Destination Canada – Forum Emploi, soit la France, la Belgique, la Suisse et la Tunisie. En tout temps ainsi que sur place lors de Destination Canada – Forum Emploi, vous pouvez faire appel aux ambassades canadiennes à l'étranger ainsi qu'à diverses agences qui vous offrent des services sur mesure pour le recrutement :

- Équipe Destination Canada – Forum Emploi de l'Ambassade du Canada à Paris
- Pôle emploi international, en France
- Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI), en Tunisie
- Forem, le service public wallon de l'emploi et de la formation, le service de placement international d'Actiris et l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi, en Belgique

**Pour plus de renseignements, veuillez consulter la liste des membres provinciaux et territoriaux du RDÉE Canada, à la page 9 du présent document.**

---

## PARTIE 2 : QUESTIONS ET RÉPONSES AUX PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS

### SE PRÉPARER

**Q1** Quelles sont les étapes à prévoir pour l'embauche de travailleurs internationaux?

**R** Avant d'entreprendre toute démarche de recrutement, nous vous invitons à :

1. Bien définir l'emploi et les compétences essentielles recherchées
2. Vous assurer que votre besoin en main-d'œuvre ne peut être comblé au Canada
3. Contacter l'organisme provincial ou territorial du RDÉE Canada pour vous guider dans les étapes à franchir pour bénéficier du processus de recrutement simplifié

## Q2 Quels sont les permis, les visas et les autres documents requis?

AMT	Vous devez obtenir un avis relatif au marché du travail (AMT), auprès de Service Canada, avant de procéder à la demande de permis de travail, sauf si la profession est dispensée du processus d'obtention de l'AMT.	Employeur
AER	Vous devez obtenir un avis sur un emploi réservé (AER) pour le Programme de travailleurs qualifiés, auprès de Service Canada, exception faite si vous participez à Destination Canada-Forum Emploi.	Employeur
Confirmation d'emploi	Si la situation requiert un AMT ou un AER, il vous faudra obtenir une confirmation d'emploi avant de procéder au recrutement.	Employeur
Permis de travail	Ce permis est nécessaire pour occuper la plupart des emplois au Canada. Il sera délivré au point d'entrée au Canada.	Travailleur étranger
Visa	La demande doit être faite à un bureau canadien de visas à l'étranger. Selon son pays de citoyenneté, le travailleur étranger peut devoir obtenir un visa de résident temporaire (VRT).	Travailleur étranger
NAS	Le travailleur étranger qui souhaite travailler au Canada doit demander un numéro d'assurance sociale auprès de Service Canada.	Travailleur étranger
Titres de compétences	Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers vous guidera dans le processus à suivre pour la reconnaissance des diplômes. Divers organismes sont responsables de l'évaluation des diplômes d'études.	Travailleur étranger
Test linguistique	Tout immigrant doit satisfaire au niveau minimal de compétences linguistiques à l'oral comme à l'écrit.	Travailleur étranger

## Q3 Quels sont les délais de traitement de ma demande?

**R** Le temps nécessaire au traitement de la demande peut varier de quelques semaines à quelques mois, selon le pays d'origine du candidat et les ententes internationales en vigueur avec le Canada. Il est donc recommandé d'entamer les démarches dans les meilleurs délais.

Toutefois, le gouvernement canadien est prêt à étudier les demandes de permis de travail temporaire sans avis relatif au marché du travail (AMT) dans un délai moyen de deux semaines ou, si une visite médicale est demandée, de quatre semaines.

## Q4 Quelle sera la durée du permis de travail?

**R** La durée d'un permis de travail peut varier de quelques mois à quelques années, selon les besoins et le permis de travail requis. Celui-ci peut être renouvelé avant sa date d'expiration sans que le travailleur étranger ne doive quitter le Canada. Certaines conditions peuvent s'appliquer selon la situation.

### Notes :

- Un permis de travail est habituellement valide pour l'emploi demandé, pour un employeur et pour un temps limité.
- Le visa doit être accordé avant que le candidat ne quitte son pays d'origine.

Rappelez-vous que vous avez accès à un **traitement accéléré avec un avis sur emploi réservé (AER) – pour candidat international francophone** en vertu du *Programme des travailleurs qualifiés*. Cette procédure permettra au candidat concerné de bénéficier d'un traitement accéléré de la demande de résidence permanente. Le requérant pourra demander un permis de travail temporaire en attendant la résidence permanente.

La demande de statut de résident permanent pourra aussi être faite en vertu des programmes suivants :

- Programme des candidats des provinces
- Catégorie de l'expérience canadienne

## RECRUTER – EMBAUCHER

### Q5 Qui peut m'aider à recruter une travailleuse ou un travailleur ayant une expertise spécifique?

- R** Les organismes provinciaux et territoriaux membres du RDÉE Canada vous guident tout au long de vos démarches de recrutement. Ils vous aident notamment :
- en appuyant votre participation à des missions de recrutement internationales;
  - en créant des liens avec des partenaires locaux et internationaux.

N'hésitez pas à faire appel aux services d'aide aux immigrants, à des bases de données sur le web, à vos employés, à visiter les salons d'emplois dans votre région, au Canada et à l'étranger.

### Accès rapide à une expertise diversifiée et qualifiée

N'oubliez pas qu'un traitement accéléré est accordé au recrutement de candidats internationaux francophones (page 2) grâce au soutien de Destination Canada-Forum Emploi, des ambassades canadiennes et des agences internationales à l'étranger.

### Q6 Puis-je embaucher une travailleuse ou un travailleur de l'étranger que l'on m'a référé?

- R** Oui, cela est possible. Avant de procéder à l'embauche d'un travailleur formé à l'étranger, vous devez suivre les différentes étapes présentées précédemment et vous assurer d'avoir obtenu les documents légaux (AER, AMT, permis de travail, visa, etc.), conformément aux règles établies par Citoyenneté et Immigration Canada.

### Q7 Y a-t-il des outils qui facilitent le processus d'embauche?

- R** Les organismes provinciaux et territoriaux membres du RDÉE Canada, avec leurs partenaires, vous guideront dans cette démarche.



Citoyenneté et Immigration Canada a également produit une *Feuille de route de l'employeur pour l'embauche et le maintien en poste de travailleurs formés à l'étranger*.

[www.competences.gc.ca/employeurs/route/route.pdf](http://www.competences.gc.ca/employeurs/route/route.pdf)

Ce guide pratique présente des renseignements et des conseils qui vous aideront à recruter, à évaluer, à sélectionner et à intégrer des travailleuses et des travailleurs formés à l'étranger, à accueillir une main-d'œuvre diversifiée dans votre organisation.

#### **Q8** Quelles sont les normes du travail à respecter?

**R** Saviez-vous que 90 % de la main-d'œuvre canadienne relève de la législation du travail de niveau provincial ou territorial, et seulement 10 % du fédéral?

Chaque province et territoire possède des normes pour protéger les employeurs et les employés, peu importe qu'ils soient des citoyennes ou des citoyens canadiens ou des travailleuses ou des travailleurs internationaux temporaires.

Communiquez avec le ministère ou l'organisme responsable des normes du travail de votre province ou de votre territoire pour obtenir les réponses à vos préoccupations spécifiques.

#### **Q9** Les membres de la famille de la travailleuse ou du travailleur que je souhaite embaucher ont-ils le droit de travailler au Canada?

**R** Les épouses ou les époux ainsi que les conjointes ou les conjoints de fait, de même que les enfants, qui souhaitent travailler pendant leur séjour au Canada doivent présenter leur propre demande de permis de travail. Normalement, ils doivent satisfaire aux mêmes exigences que le travailleur étranger que vous embauchez, y compris celle de détenir, si requis, un avis sur le marché du travail (AMT).

Par ailleurs, dans certaines provinces, l'épouse ou l'époux, la conjointe ou le conjoint de fait, ainsi que les enfants, peuvent présenter une demande de permis de travail « ouvert » qui leur permettra d'occuper n'importe quel emploi auprès de n'importe quel employeur. Dans cette éventualité, certains critères, qui vous seront précisés par Emploi et Développement social Canada, devront être respectés.

« Le RDÉE Canada, c'est une présence francophone en matière de développement économique dans neuf provinces et trois territoires... et des liens forts avec près de 1000 partenaires. Un allié de choix en affaires! »

## INTÉGRER

### Q10 De quelle façon puis-je faciliter l'intégration professionnelle de la travailleuse ou du travailleur?

**R :** Préparez votre milieu de travail à accueillir la diversité! Il existe des programmes d'insertion professionnelle, des services de mentorat, des formations sur la communication interculturelle, des formations linguistiques, et ce, tant pour les employeurs que pour les travailleurs internationaux.

Contactez l'organisme provincial ou territorial membre du RDÉE Canada. Il vous guidera vers des ressources et des outils pour vous soutenir dans cette démarche d'intégration professionnelle.

### Q11 Comment créer un milieu de travail inclusif?

**R** La mise en place d'un programme d'accueil et d'intégration pour de nouveaux employés, quelle que soit leur origine culturelle, s'avère généralement une approche gagnante pour une entreprise ou une organisation!

Voici quelques actions favorables à la création d'un milieu inclusif :

- Mise en place d'un programme d'accueil et d'orientation
- Jumelages entre les employés
- Création d'occasions de partage avec des réseaux communautaires et d'affaires
- Célébration de la diversité

« Le RDÉE Canada, c'est un réseau qui regroupe plus de 100 praticiens en développement économique francophone. Toute une équipe pour vous guider et vous soutenir dans vos projets d'immigration économique au Canada! »

## À VOTRE SERVICE

Les organismes provinciaux et territoriaux membres du RDÉE Canada constituent de précieux alliés dans votre démarche de recrutement et d'intégration de la diversité au travail.

Voici quelques services offerts :

- Maillage entre employeurs et immigrants
- Participation à des missions de recrutement à l'étranger
- Intégration socioprofessionnelle et économique

Vos alliés provinciaux et territoriaux!

## NOS COORDONNÉES

### Réseau de développement économique et d'employabilité Canada (RDÉE Canada)

160, rue George, bureau 202  
Ottawa (Ontario) K1N 9M2  
Téléphone : 613 244-7308  
Télécopie : 613 244-3934

[www.rdee.ca](http://www.rdee.ca)

 @RDEEcanada

 RDÉE Canada

## NOS MEMBRES

### Alberta

**Conseil de développement  
économique de l'Alberta (CDÉA)**

Tél. : 780 414-6125, poste 108  
Courriel : Marie-Laure.Polydore@  
lecdea.ca

[www.lecdea.ca/fr/  
nos-secteurs-dintervention/  
immigration-economique/](http://www.lecdea.ca/fr/nos-secteurs-dintervention/immigration-economique/)

### Colombie-Britannique

**Société de développement  
économique de la Colombie-  
Britannique (SDECB)**

Tél. : 604 732-3534  
Courriels : mcrivard@sdecb.com et  
tbarbier@sdecb.com  
[http://sdecb.com/site/index.php/  
fr/roles/2012-03-29-17-33-40/  
immigration-economique-  
francophone](http://sdecb.com/site/index.php/fr/roles/2012-03-29-17-33-40/immigration-economique-francophone)

### Île-du-Prince-Édouard

**RDÉE Île-du-Prince-Édouard**

Tél. : 902 854-3439  
Courriel : christian@rdeeipe.org  
[www.rdeeipe.net](http://www.rdeeipe.net)

### Manitoba

**Conseil de développement  
économique des  
municipalités bilingues  
du Manitoba (CDEM)**

Tél. : 204 925-8825  
Courriel : mdoumbia@cdem.com  
[www.cdem.com](http://www.cdem.com)

### Nouveau-Brunswick

**Conseil économique du  
Nouveau-Brunswick (CÉNB)**

Tél. : 1 800 561-4446  
Courriel : anne@cenb.com  
[www.cenb.com/](http://www.cenb.com/)

### Nouvelle-Écosse

**Conseil de développement  
économique de la Nouvelle-Écosse  
(CDÉNE)**

Tél. : 902 424-7230  
Courriel : kquinlan@cdene.ns.ca  
[www.cdene.ns.ca/](http://www.cdene.ns.ca/)  
TravaillerenNouvelle%C3%89cosse.  
aspx

### Nunavut

**Carrefour Nunavut**

Tél. : 867 222-2462, poste 24  
Courriel : amorel@carrefournunavut.ca  
[www.carrefournunavut.ca](http://www.carrefournunavut.ca)

### Ontario

**RDÉE Ontario**

Tél. : 613 834-1300  
Courriels : adell@rdee-ont.ca ou  
mpignol@rdee-ont.ca  
[www.rdee-ont.ca](http://www.rdee-ont.ca)

### Saskatchewan

**Conseil de la Coopération de la  
Saskatchewan (CCS)**

Tél. : 306 566-6000  
Courriel : sylvain.lejeune@ccs-sk.ca  
[www.ccs-sk.ca](http://www.ccs-sk.ca)

### Terre-Neuve-et-Labrador

**RDÉE Terre-Neuve-et-Labrador**

Tél. : 709 726-5976  
[www.rdeetnl.ca](http://www.rdeetnl.ca)  
[facebook.com/VIVREaTNL](https://facebook.com/VIVREaTNL)

### Territoires du Nord-Ouest

**Conseil de développement  
économique des  
Territoires du Nord-Ouest  
(CDÉTNO)**

Tél. : 867 873-5963, poste 2  
Courriel : emplois@cdetno.com  
[www.cdetno.com](http://www.cdetno.com)

### Yukon

**RDÉE Yukon**

Tél. : 867 668-2663, poste 213  
Courriel : cbose@afy.yk.ca  
[www.afy.yk.ca](http://www.afy.yk.ca)

[rdee.ca/immigration](http://rdee.ca/immigration)

